

Mot de la Présidente

Nous sommes de plus en plus nombreux à trier nos déchets recyclables, contribuant ainsi à améliorer notre environnement. Depuis 1997, la collecte sélective en apport volontaire s'est développée, et actuellement 46 Points Propres sont à votre disposition. En 2001 la quantité de bouteilles plastiques, de boîtes métalliques, de papiers cartons et de verre, triée et collectée dans les Points Propres représente 7% du tonnage total des ordures ménagères.

Les résultats sont encourageants et en augmentation mais nettement inférieurs à l'objectif fixé par le Ministère de l'Environnement, à savoir valoriser par recyclage ou compostage 50 % des déchets.

Dans cette perspective, le syndicat souhaite mettre en place deux collectes sélectives en porte à porte sur les communes de St Eloy les Mines, de Saint Gervais et de Pionsat, d'ici 2004.

- collecte sélective des emballages à recycler et des journaux magazines
- collecte sélective des déchets de cuisine et des déchets verts en petites quantités

Dès juin 2002, les habitants du centre de St Eloy disposeront d'un sac translucide de couleur en plus de leur bac à ordures ménagères classique. Ces sacs seront destinés à recevoir les journaux magazines, les papiers cartons, les briques de lait, les boîtes métalliques et les bouteilles plastiques. Le verre sera toujours à déposer dans les conteneurs des Points Propres.

Le syndicat vous informera régulièrement sur ce projet pour relever ensemble, ce nouveau défi !

M^{me} Claire LEMPEREUR



ADEME



Trier, ça fait du bien à notre environnement !

Depuis quatre ans, nous vous demandons de trier, mais finalement savez-vous pourquoi ?

Trier, c'est bon pour notre environnement !

Trier ses emballages, c'est d'abord faire un geste utile en contribuant à la protection de l'environnement.

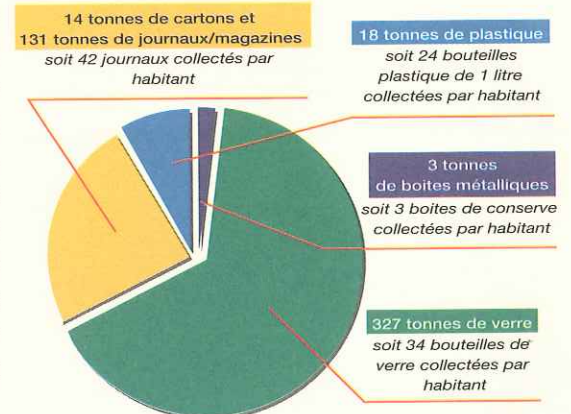
En recyclant les emballages collectés grâce aux Points Propres, on économise des matières premières et de l'énergie. Le saviez-vous ? Recycler une tonne de plastique fait économiser 700 à 800 kg de pétrole brut et chaque tonne d'emballage carton recyclée permet d'économiser 2,5 tonnes de bois.

Trier un impératif réglementaire : la mise en décharge sera interdite en 2002 pour les déchets qui peuvent être valorisés. Le syndicat doit donc dès aujourd'hui mettre en place des solutions nouvelles. Le recyclage en est une. Les Points Propres, les futures collectes en porte à porte, les déchetteries, la plateforme de broyage des déchets verts sont les équipements que le syndicat prévoit pour répondre à l'objectif fixé par le Ministère de l'Environnement, à savoir valoriser par recyclage ou compostage 50 % des déchets.

Trier, c'est aussi maîtriser les dépenses : Jusqu'à présent la mise en place de la collecte sélective n'a pas permis de baisser la facture, mais elle a permis de ne pas trop l'augmenter en réduisant les tonnages mis en décharge et en évitant des coûts futurs de dépollution et de traitement que l'on supporterait si on restait en collecte classique.

Une chose est sûre : plus on trie et plus les soutiens financiers que nous apporte notre partenaire Eco-Emballages sont importants.

Alors, il n'appartient qu'à nous d'augmenter ces soutiens.



Les résultats 2001

Dans ce numéro

Le mot de la Présidente	p1
Trier, ça fait du bien à notre environnement	p1
Au fil des mois, les jeunes se mobilisent	p2
La seconde vie des boîtes métalliques	p2
Questions et réponses sur la TEOM	p3
Les déchetteries, ça commence	p4
Actualités du syndicat	p4

AU FIL DES MOIS, les jeunes se mobilisent

Début septembre 2000, les trois collèges de Pionsat, St Eloy les Mines et St Gervais d'Auvergne, décident de participer au projet "S.I.C.T.O.M.". Le but était d'intéresser les élèves aux problèmes des déchets, en leur demandant de réaliser une exposition sur le tri et le recyclage.



Aujourd'hui, c'est chose faite, puisque l'exposition "A la découverte de nos déchets" inaugurée le 19 juin 2001, se déplacera pendant l'année scolaire sur le territoire syndical, afin de sensibiliser les enfants des écoles primaires à la gestion des déchets.

Après un passage au collège de Saint Gervais d'Auvergne, elle est actuellement au collège de Saint Eloy les Mines, où les collégiens ainsi que les enfants des écoles du canton seront invités à la visiter.

Cette lettre donne une nouvelle fois l'occasion au syndicat de remercier les chefs d'établissements pour leur participation et de féliciter l'ensemble des professeurs et des élèves qui se sont investis dans ce projet pédagogique.



La seconde vie des boîtes métalliques

Si chaque foyer déposait une boîte de conserve par semaine dans le conteneur à bande bleue, cela permettrait de recycler en un an, 19 tonnes d'acier, soit 20 voitures.

Zoom sur la singulière deuxième vie des boîtes métalliques et des aérosols...

Deux métaux sont utilisés pour la fabrication des emballages, qui se recyclent totalement et indéfiniment :

L'ACIER est obtenu à partir du minerai de fer

L'ALUMINIUM est obtenu à partir de la bauxite



Quelques chiffres

En 1999, nous avons recyclé 0,7 tonne d'acier et 0,045 tonne d'aluminium

En 2000 : 0,8 tonne d'acier et 0,05 tonne d'al

En 2001 (estimation) : 3 tonnes d'acier et 0,06 tonnes d'aluminium

Dans notre famille, ne consommons nous pas au moins une boîte de conserve par semaine ? Alors à nous de trier !!

DÉPOSEZ dans le conteneur à bande bleue



Boîtes de conserve

Canettes boisson

Aérosols

Barquettes aluminium

1-La collecte

Vous effectuez un premier tri des emballages métalliques sans séparer l'acier de l'aluminium. Vous les déposez dans le conteneur à bande bleue.



2- Le centre de tri



En centre de tri, les emballages métalliques sont triés par des procédés automatiques. Compactés et conditionnés en balles, l'acier est dirigé vers les aciéries, l'aluminium est refondu en lingots dans les affineries.

3-Et après ?

tout nouveau, tout beau !

L'ACIER est fondu. Par rapport à l'utilisation du minerai de fer, il permet de faire des économies importantes de matières premières et d'énergie. Cet acier entre dans la fabrication des objets qui nous entourent et que nous utilisons tous les jours.

L'ALUMINIUM : La fusion de l'aluminium usagé permet de réaliser une économie de 95 % par rapport à l'utilisation de minerai pur. Le lingot d'aluminium obtenu sert à fabriquer des pièces moulées pour des carters de moteur de voitures, des lampadaires de jardins...



NE DÉPOSEZ PAS



Boîtes de conserve sales



Aérosols ayant contenu des produits toxiques

VOS QUESTIONS ? NOS RÉPONSES ! SUR LA TEOM

Depuis le 1er janvier 2001, le SICTOM répercuté directement sur son territoire le coût d'élimination des ordures ménagères, par le biais de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Des interrogations et des remarques nous arrivent.

A nous de vous répondre !

Qu'est ce que la TEOM ?

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties, destinée à pourvoir au financement du service d'enlèvement des ordures ménagères. Elle est recouvrée en même temps et dans les mêmes conditions que la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux de cette taxe fixé annuellement (10,2 %) correspond au produit de la taxe attendu par le SICTOM.

Les locataires se verront répercuter par leur propriétaire cette taxe sur leurs charges.

Pourquoi le choix de la TEOM ?

Le choix de la TEOM a été voté en assemblée générale du 20 juin 2000 par les délégués des communes adhérentes du SICTOM. C'est un système qui est apparu plus simple et plus économique pour la gestion du SICTOM, la taxe étant recouverte par l'administration fiscale locale.

Comment se fait-il que le prix d'élimination de nos ordures ait presque doublé en un an ?

Cela s'explique par le fait que les communes, qui étaient avant le 1er janvier 2001, responsable du recouvrement du coût d'élimination des déchets, ne percevaient pas toutes de la même façon leur contribution au SICTOM. Certaines communes prenaient pour partie ou intégralement sur leur budget communal la contribution due au SICTOM et vous n'aviez pas l'impression de payer ce service en tant que tel.

Les Déchetteries, ça commence !

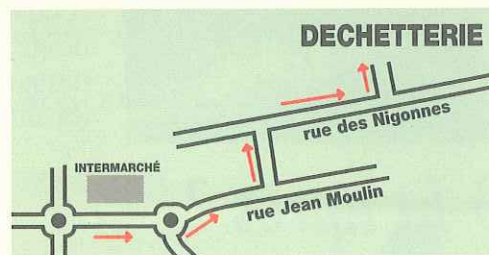
Petit à petit, des déchetteries vont s'installer sur le territoire du SICTOM (deux sont prévues à Saint Gervais d'Auvergne et Pionsat). C'est chose faite pour celle de Saint Eloy les Mines qui a été inaugurée le 18 décembre 2001.

Les déchetteries sont là pour récupérer les déchets encombrants qui ne sont pas collectés par le circuit habituel et par les Points Propres, tout ce qui vous embarrasse et vous encombre :

- Gravats
- Encombrants (*matelas, meubles...*)
- Déchets verts
- Bois
- Ferrailles
- Cartons
- Déchets ménagers spéciaux

Ouvertes au public et bénéficiant d'horaires aménagés, elles sont accueillantes. Un gardien est là pour vous indiquer ce que vous pouvez jeter et dans quelles bennes.

Alors, n'hésitez plus à vous rendre à la déchetterie de Saint Eloy les Mines.



**Fermeture,
les jours fériés**

Horaires d'été

(du 1 avril au 30 septembre)

Lundi	9 h - 12 h
Mardi	15 h - 19 h
Mercredi	15 h - 19 h
Jeudi	15 h - 19 h
Vendredi	15 h - 19 h
Samedi	9 h - 12 h et 14 h - 19 h
Dimanche	9 h - 12 h

Horaires d'hiver

(du 1 octobre au 30 mars)

Lundi	9 h - 12 h
Mardi	15 h - 18 h
Mercredi	15 h - 18 h
Jeudi	15 h - 18 h
Vendredi	15 h - 18 h
Samedi	9 h - 12 h et 14 h - 18 h
Dimanche	9 h - 12 h

Actualités du syndicat

Depuis le 18 avril 2001, une nouvelle équipe au SICTOM des Combrailles !

Suite aux élections municipales, les délégués des communes du syndicat se sont réunis pour procéder à l'élection du Président, des Vices Présidents et des membres du Bureau.

Présidente : **Claire LEMPEREUR**, Maire de Montaigut en Combraille

Vices Présidents : **Brigitte ARNAUD** Saint Gervais d'Auvergne, **Pierre BARILLIER** Adjoint au Maire de Saint Eloy les Mines, **Guy BRUNET** Maire et Conseiller général de Menat, **Serge DASSAUD** Maire de Saint Maurice près Pionsat.

Les membres du Bureau : **Eric BARSSE** Saint Priest des Champs, **Laurent BOULEAU** Blot l'Église, **Daniel DESMAISON** Lapeyrouse, **Marcel JAY** Adjoint au Maire de Saint Eloy les Mines, **Christiane KIM** Ayat sur Sioule, **Yves LAFANECHERE** Adjoint au Maire de Youx, **Lucien LEPETIT** Espinasse, **Guy LESCHER** Neuf Eglise, **Gérard MAUCHET** Vergheas, **Jean PREVOST** Adjoint au Maire de Pionsat.

Quoi de neuf pour la collecte ?

Le contrat de prestation de la SEMERAP étant arrivé à terme, le syndicat a lancé une procédure de mise en concurrence pour choisir un nouveau prestataire.

Depuis le 1^{er} novembre 2001, la collecte et le traitement des ordures ménagères (gestion de la décharge des Nigognes, exploitation des futures déchetteries, et mise à disposition des bennes pour encombrants) est assurée par la société ONYX.

SICTOM DES COMBRAILLES

Hôtel de ville 63700 Montaigut en Combrailles

Tél. 04 73 85 09 09 - Fax 04 73 85 92 77